



Déclaration liminaire de la commission d'évocation des contrôleurs 2^{ème} classe des 23 et 24 novembre 2010

Monsieur le Président,

En préalable à cette commission paritaire, Force Ouvrière se doit de rappeler ses revendications.

Notre organisation condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi, Force Ouvrière exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de juillet 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

F.O.-DGFIP exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel de deuxième niveau devant les CAP Nationales ou centrales compétentes.

Concernant le Nouvel Espace Statutaire :

Dans la grille précédente, les échelons avaient une durée minimale ce qui garantissait un minimum d'égalité de traitement entre les agents.

F.O.-DGFIP dénonce ce nouveau système qui fait que désormais tous les échelons n'ont qu'une durée moyenne. Ceci favorise les tensions entre les agents au travers de la notification et les bonifications qu'il conviendra d'obtenir à tout prix, et ce en l'absence de moyens nécessaires pour satisfaire les agents méritants.

Les statistiques que vous nous avez fournies à l'appui des dossiers montrent la constance du nombre de demandes d'évocation soumises à cette commission.

Elles montrent également que les appels portent dans une très large majorité sur la note en elle-même.

Preuve, s'il en est, de l'attachement extrêmement fort des agents à la note chiffrée, et du souhait des agents de ne pas voir la qualité de leur travail jugée à l'issue « d'un simple entretien professionnel ».

Nous souhaiterions également connaître le volume de majorations restantes en réserve pour cette CAP.

Les CAPpistes B de **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE - Marc GEORGES - Valérie HUSSON